

Titre	Synthèse de l'atelier : Système des données de la biodiversité : Quels besoins doit-il couvrir, à quelle question doit-il répondre ?
Créateur	Laurent Coudercy
Éditeur	Agence Française pour la Biodiversité
Version	V0
Diffusion	
Date	10/01/2018

Le SIBiodiv est prévu par l'Article R. 131-34 du code de l'environnement, qui indique que l'Agence française pour la biodiversité assure l'animation et la coordination technique de systèmes d'information et en particulier le système d'information sur la biodiversité, dont le système d'information sur la nature et les paysages.

L'atelier « système des données de la biodiversité » **s'est d'abord posé la question du périmètre** que devrait couvrir ce SIB.

L'atelier a abouti à la conclusion que le SIB doit comporter des données sur l'état de la biodiversité, mais aussi sur les pressions que subit la biodiversité, et sur les réponses, y compris le suivi des actions. Ces données doivent évidemment être d'abord des données brutes, mais doivent être accompagnées de données agrégées, d'indicateurs, voire si possible de modèles et de scénarios, et de données d'évaluation, permettant de mieux comprendre les raisons de la perte de biodiversité.

Le SIB doit se construire en tenant compte des liens importants existant avec le niveau européen et international, et avec le monde de la recherche. Ce dernier doit certes pouvoir trouver un intérêt à utiliser les données du SIB, mais doit aussi l'alimenter. Ainsi il semble important que le SIB mette en avant les résultats de la recherche utilisables par les décideurs, ou qui peuvent aider les gestionnaires, pour bâtir une vision objective en particulier des raisons de l'érosion de la biodiversité. Plus généralement, le SIB doit essayer de faire le lien avec la mise en œuvre et l'évaluation, y compris socio-économique, pour orienter les politiques publiques.

Enfin d'autres aspects ont paru importants à l'atelier : le SIB doit aider à relancer la politique de collecte de données en pointant les manques et les enjeux, y compris régionalement. Il doit inciter à ce que les données soient disponibles dans les délais les plus courts, afin de faciliter la mobilisation des décideurs et du grand public sur les enjeux de la biodiversité.

Il doit promouvoir le partage des bonnes pratiques en matière d'utilisation de ces données, et en particulier des méthodes et des algorithmes pertinents pour analyser les données de biodiversité.

Les territoires ultramarins, qui représentent une part importante de la biodiversité française, doivent être pris en compte dès le début des réflexions sur le SIB.

En clair le SIB n'est pas qu'un outil d'organisation de la donnée, mais doit permettre de mieux évaluer et orienter les politiques publiques.

Ensuite l'atelier s'est interrogé sur **la meilleure organisation pour créer et faire vivre le SIB.**

Clairement le premier chantier à mener est de connaître ce qui existe dans la sphère biodiversité, car de nombreuses bases, banques ou initiatives existent, et elles ne sont pas toujours connues de tous, voir tout simplement pas visibles sur le web. Cet existant doit être consolidé, et notamment le SINP, le but du SIB n'étant pas de refaire ce qui a déjà été fait.

Il faut aussi se donner une vision sur les besoins en données, selon les différents types d'acteurs concernés (décideurs, scientifiques, services publics, organismes privés, associations, grand public, développeurs web, ...), et selon les différentes politiques publiques concernées (politiques nationales, européennes et internationales sur la biodiversité, mais aussi sur l'accès à l'information, et sur d'autres sujets connexes ...)

L'ouverture des données et banques existantes est un sujet important, pour lequel le SIB doit jouer un rôle facilitateur et moteur. De même il doit aider à organiser la collecte de la donnée, et garantir sur le long terme la pérennisation de cette dernière, des séries longues étant indispensables pour suivre les évolutions environnementales. Enfin il faut penser dès le début aux interactions et à la mutualisation entre le SI biodiversité et le SI milieu marin et le SI eau.

Bien évidemment certains manques demanderont du temps pour être résorbés, et il faut donc afficher une cible finale ambitieuse, mais se donner des priorités à court et moyen terme raisonnables.

Cette réflexion visant à structurer le SIB doit être menée en associant le plus d'acteurs possibles : il faut donc viser une démarche de co-construction utilisant au mieux les technologies numériques (plate formes, fab-lab,...), et envisager une déclinaison régionale d'animation, afin de dépasser la vision de chaque organisation. En particulier, les textes de réflexion du SIB devront pouvoir faire l'objet de débats en ligne comme cela a été le cas lors de ce forum pour le texte conclusif.

Il faudra s'inspirer des exemples (BON, SIE, ...) antérieurs sans évidemment viser à une copie conforme, chaque SI s'étant constitué dans un contexte spécifique. Enfin, il faudra essayer d'anticiper les questions techniques et politiques qui ne manqueront pas d'apparaître dans la vie du SIB.

Enfin, la notion de SIB n'étant pas évidente, il faudra se doter d'une communication mobilisatrice et intégratrice tout au long du projet.